Envoyé en préfecture le 09/07/2024
Reçu en préfecture le 09/07/2024
Publié le 23/07/2024
ID : 007-210703286-20240705-01072024-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'ARDECHE

ARRONDISSEMENT DE LARGENTIERE

Vagnas en Ardèche méridionale

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE VAGNAS

DATE DE SEANCE 05 juillet 2024	Le cinq juillet deux mille vingt quatre à 18H00, les membres du conseil municipal de la commune de VAGNAS se sont réunis, à la mairie en vertu de l'article l2121-18 du CGCT, sur la convocation qui leur a été adressée par Madame le Maire conformément aux articles L2121-10 et L2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales.
DATE DE CONVOCATION 01 juillet 2024	
EN EXERCICE 11 PRESENTS 9 ABSENTS 2 PROCURATIONS 1 VOTANTS 10	PRESENTS : Monique MULARONI, Christine BUISSON, Josiane BOUNIOL, Régine LAIGNEL, Michel FAILLA, Jérôme ROUX, Bernard SCHAECK, Louise LACOSTE, Florent TRITTO qui a procuration de Christine EYBALIN Absents : Hubert MARTIN, Christine EYBALIN SECRETAIRE DE SEANCE : Régine LAIGNEL
N° DE DELIBERATION 01-07-2024	

OBJET Acceptation maitrise d'ouvrage pour le projet de la création de la maison de la Chasse

Madame le Maire rappelle au conseil municipal qu'une commission syndicale a été créée pour la gestion du bien indivis que les communes de VAGNAS et SALAVAS ont acheté ensemble.
Il est prévu de signer un bail emphytéotique avec l'AICA pour l'utilisation de ce local pour le rendez vous de chasse.

L'AICA a obtenu le permis de construire le 18/12/2023 sur la base d'un établissement recevant du public.

Les communes ont décidé d'un commun accord que des travaux devaient être réalisés avant cette location. Mme le Maire informe le conseil municipal que la commune de SALAVAS nous délègue la maitrise d'ouvrage comme le bâtiment est sur la commune.

Mme Le Maire présente les plans du futur local.

L'estimatif des travaux serait le suivant

Le Maire:

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lyon par voie postale (palais des juridictions administratives – 184 rue Duguesclin – 69433 Lyon cedex 3) ou par voie dématérialisée sur le site www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Envoyé en préfecture le 09/07/2024
Reçu en préfecture le 09/07/2024
Publié le 23/07/2024
ID : 007-210703286-20240705-01072024-DE

Composantes de l'enveloppe financière	Est

Travaux	
Total HT des travaux	250 000 €
Actualisations de prix	5 500 €
Total HT des travaux actualisés	**255 500 €**
Frais d'opération	
Prestations intellectuelles	
Maîtrise d'œuvre	27 500 €
Contrôle technique	3 000 €
Coordination Sécurité/Protection de la Santé (CSPS)	1 800 €
Piquetage des réseaux	1 000 €
Actualisation des études	500 €
Etudes et diagnostics	
Etude géotechnique	1 500 €
Etude topographique	500 €
Diagnostics amiante, plomb,	1 000 €
Frais divers	
Frais administratifs	1 500 €
Réseaux et frais techniques (y compris assainissement)	20 000 €
Total HT des frais d'opération	**58 300 €**
Mandat	10 983 €
Montant total de l'opération	
Total HT de l'opération de travaux	**324 783 €**
Total de la TVA sur l'opération	64 957 €
Total TTC de l'opération travaux	**389 740 €**

Mme le Maire propose donc au conseil de se prononcer sur la délégation de maitrise d'ouvrage de la commune de SALAVAS, sur l'acceptation du projet et la validation du montant des travaux.

Après examen et délibéré, le conseil municipal accepte

- le projet tel que présenté
- la délégation de la maitrise d'ouvrage
- le montant des travaux ci dessus

8	VOIX POUR
2	VOIX CONTRE : Bernard SCHAECK, Régine LAIGNEL
0	ABSTENTIONS

Pour extrait conforme

Le secrétaire de séance

Régine LAIGNEL

MAIRIE de VAGNAS (Ardèche)

Le Maire,

Monique MULARONI

Le Maire:

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lyon par voie postale (palais des juridictions administratives – 184 rue Duguesclin – 69433 Lyon cedex 3) ou par voie dématérialisée sur le site www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa publication.